



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports aeriens et ferroviaires

Question écrite n° 45120

Texte de la question

M. Didier Julia demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme de lui faire connaître la répartition des effectifs en pourcentage entre les actifs (agents sur le terrain) et les administratifs de la SNCF et Air France.

Texte de la réponse

La répartition en pourcentage des effectifs de la SNCF au 30 novembre 1996 est de 84,6 % pour les personnels en activité sur le terrain et de 15,4 % pour les personnels administratifs. S'agissant de la compagnie nationale Air France, cette répartition est, au 1er novembre 1996, de 88,09 % pour les personnels en activité sur le terrain et de 11,91 % pour les personnels administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Julia Didier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45120

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5990

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 962